

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701925 – 2024 0514 MAI 2024 MAPAMOÉ – DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 17/05/2024

Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

séance du 14 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze mai

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
06/05/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULLEAU - RENAUD
Mme DUGUE MM BATE- HEURTEBISE – FONTENAUD
Mmes GERMAIN – VALLET - BRUSSEAU – MARETTE - M. QUINTARD

ETAIENT ABSENTS :
M. SCHIESER Jérôme – Mme GASNET-VITOT Joëlle

ETAIT ABSENT REPRESENTÉ :
M. MERLET Clément donne pouvoir à Mme NEAU Christelle

Date d'affichage :
06/05/2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie VALLET

Objet : Autorisation lancement procédure MAPA – Choix maître d'oeuvre

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique globale sur plusieurs bâtiments communaux.

Puis elle demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer une procédure MAPA (Marché à Procédure Adapté) pour le choix du Maître d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le lancement de la MAPA pour la maîtrise d'oeuvre
- autorise Mme le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Mme le Maire
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE



Nombres de Membres
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

séance du 14 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze mai

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
06/05/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULLEAU - RENAUD
Mme DUGUE MM BATE- HEURTEBISE – FONTENAUD
Mmes GERMAIN – VALLET - BRUSSEAU – MARETTE - M. QUINTARD

ETAIENT ABSENTS :
M. SCHIESER Jérôme – Mme GASNET-VITOT Joëlle

ETAIT ABSENT REPRESENTÉ :
M. MERLET Clément donne pouvoir à Mme NEAU Christelle

Date d'affichage :
06/05/2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie VALLET

Objet : Demande de location d'un garage communal

Mme le Maire fait part de la demande de M. DEBERQUE Jérémie, restaurateur, qui souhaiterait louer une partie du bâtiment communal situé impasse de l'étang pour pouvoir entreposer du matériel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de louer une partie de ce bâtiment à M. DEBERQUE Jérémie à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée de 1 an renouvelable.
- fixe le montant à 50,00 € par mois

Un dépôt de garantie sera demandé correspondant à un mois de loyer soit : 50,00 €

- autorise Mme le Maire à signer le bail et toutes formalités d'usage

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Mme le Maire
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE

TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701925 -- 2024 05/14
M.A.I. 2024 DEONTOLO -- DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17/05/2024

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

séance du 14 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze mai

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
06/05/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULEAU - RENAUD
Mme DUGUE MM BATE- HEURTEBISE – FONTENAUD
Mmes GERMAIN – VALLET - BRUSSEAU – MARETTE - M. QUINTARD

ETAIENT ABSENTS :
M. SCHIESER Jérôme – Mme GASNET-VITOT Joëlle

ETAIT ABSENT REPRESENTÉ :
M. MERLET Clément donne pouvoir à Mme NEAU Christelle

Date d'affichage :
06/05/2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie VALLET

Objet : Désignation d'un référent déontologue

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur FOURAGE Hugues est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier.

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme



Mme le Maire
Christelle NEAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE

TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211701925 – 2024 0514
MAI 2024 SUBOUL – – DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17/05/2024

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

séance du 14 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze mai

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
06/05/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULLEAU - RENAUD
Mme DUGUE MM BATE- HEURTEBISE – FONTENAUD
Mmes GERMAIN – VALLET - BRUSSEAU – MARETTE - M. QUINTARD

ETAIENT ABSENTS :
M. SCHIESER Jérôme – Mme GASNET-VITOT Joëlle

ETAIT ABSENT REPRESENTÉ :
M. MERLET Clément donne pouvoir à Mme NEAU Christelle

Date d'affichage :
06/05/2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie VALLET

**Objet : Demande de subvention DETR-DSIL Fonds verts
Maintien d'un commerce en milieu rural et réhabilitation d'un logement**

Madame le Maire expose que le projet de maintien d'un commerce (boulangerie) en milieu rural et réhabilitation du logement, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études à 697 409 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds vert pour le logement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT	Assiette DETR retenue	Assiette DSIL retenue
Acquisition	135 000,00	135 000,00	135 000,00
Boulangerie			
Désamiantage	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Terrassement VRD démolition bâtiment	48 000,00	48 000,00	48 000,00
Démolition gros œuvre ravalement de façades	94 000,00	94 000,00	94 000,00
Charpente menuiserie extérieures et intérieures	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Couverture zinguerie	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Cloisons sèches isolation	38 000,00	38 000,00	38 000,00
Électricité ventilation chauffage électrique	17 000,00	17 000,00	17 000,00
Plomberie – sanitaires	23 500,00	23 500,00	23 500,00
Chape carrelage faïence	29 000,00	29 000,00	29 000,00
Peinture revêtement muraux	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Plate-forme élévatrice PMR extérieure	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Honoraires MO	31 815,00	-	-
Option matériel	50 000,00		

Logement			
Terrassement démolition gros œuvre	17 800,00	17 800,00	-
Charpente menuiserie extérieures et inférieures	12 800,00	12 800,00	-
Couverture zinguerie	4 000,00	4 000,00	-
Cloisons sèches isolation chapes sèches	21 000,00	21 000,00	-
Électricité ventilation chauffage VMC	17 000,00	17 000,00	-
Plomberie – sanitaires ECS	10 000,00	10 000,00	-
Carrelage faïence	16 000,00	16 000,00	-
Peinture revêtement muraux	12 000,00	12 000,00	-
Cuisine équipée	6 000,00	6 000,00	-
Honoraires	10 494,00	-	-
Coût HT	697 409,00	605 100,00	488 500,00

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	sollicité	605 100,00	121 020,00	20,00 %
DSIL « Grandes priorités »	sollicité	488 500,00	48 850,00	8,07 %
Fonds vert	Sollicité	116 600,00	29 150,00	4,82 %
Conseil Départemental Travaux boulangerie	sollicité	180 000,00	81 000,00	13,39%
Conseil Départemental Travaux logement	sollicité	70 000,00	17 500,00	2,89%
Conseil Départementale Acquisition	sollicité	100 000,00	45 000,00	7,44 %
Conseil Régional	sollicité	150 000,00	37 500,00	6,20 %
ANCT	sollicité	479 985,00	50 000,00	8,26%
Sous total			430 020,00	
Autofinancement			175 080,00	28,93%
Coût HT			605 100,00	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 697 409,00 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DETR et/ou de la DSIL, du Fonds vert pour le logement et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Mme le Maire
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE

TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701925 -- 20240514
MAI 2024 CONV B I B L - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17 / 05 / 2024

Nombres de Membres

En exercice : 15
Qui ont pris part à la
délibération : 13

séance du 14 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze mai

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
06/05/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULLEAU - RENAUD
Mme DUGUE MM BATE- HEURTEBISE – FONTENAUD
Mmes GERMAIN – VALLET - BRUSSEAU – MARETTE - M. QUINTARD

ETAIENT ABSENTS :

M. SCHIESER Jérôme – Mme GASNET-VITOT Joëlle

ETAIT ABSENT REPRESENTE :

M. MERLET Clément donne pouvoir à Mme NEAU Christelle

Date d'affichage :
06/05/2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie VALLET

Objet : Convention entre le Département et la Commune

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a sollicité l'aide du Département afin de procéder à l'acquisition de l'ancienne boulangerie pour le maintien de l'activité commerciale. Mme le Maire précise que lors de sa réunion du 15 mars 2024, la commission permanente du Département, après avis de la Commission Technique, a décidé d'accorder à la commune une subvention en capital représentant 40 % + 5 % (majoration pour le maintien des commerces de première nécessité) du montant HT de l'opération plafonné à 100 000 €, soit une aide maximale de 45 000 €. Mme le Maire indique que cette opération s'inscrit dans le fonds d'aide à la revitalisation des petites communes et nécessite la signature d'une convention entre le département et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire ou un adjoint à signer la dite convention et tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Mme le Maire
Christelle NEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de la Commune de JARNAC-
CHAMPAGNE

TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701925 -- 20240514
MAI 2024 CONV DEPT -- DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17 / 05 / 2024

Nombres de Membres

En exercice : 15

Qui ont pris part à la
délibération : 13

séance du 14 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le quatorze mai

à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de Mme NEAU Christelle, Maire.

Date de Convocation :
06/05/2024

PRÉSENTS : Mme NEAU – MM RENOULLEAU - RENAUD
Mme DUGUE MM BATE- HEURTEBISE – FONTENAUD
Mmes GERMAIN – VALLET - BRUSSEAU – MARETTE - M. QUINTARD

ETAIENT ABSENTS :

M. SCHIESER Jérôme – Mme GASNET-VITOT Joëlle

ETAIT ABSENT REPRESENTE :

M. MERLET Clément donne pouvoir à Mme NEAU Christelle

Date d'affichage :
06/05/2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie VALLET

Objet : Convention avec la Bibliothèque Les Amis du Livre

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention qui peut être conclue avec l'association "Les Amis du livre".

Suite à la lecture de la dite convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les modalités de cette convention et autorise Mme le Maire ou un de ses adjoints à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Mme le Maire
Christelle NEAU

